

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 DECEMBRE 2022

Avenant n°2 à la convention pluriannuelle d'objectifs entre l'Etat, l'Anah et la Fédération SOLIHA pour la période 2021-2023

Point : 2.6

Délibération : 2022-56

Objet : Comme prévu par la convention pluriannuelle d'objectifs entre l'Etat, l'Anah et la Fédération SOLIHA pour la période 2021-2023, la présente délibération vise à autoriser la signature par la directrice générale de l'Anah d'un avenant n°2 à cette convention afin de préciser les actions prévues pour l'année 2023, le coût et le montant définitif de la participation de l'Agence.

Enjeux : Adapter le programme d'action de la convention aux évolutions portées par l'Anah et aux objectifs de l'Agence pour l'année 2023.

Avenant n°2 à la convention pluriannuelle d'objectifs entre l'Etat, l'Anah et la Fédération SOLIHA pour la période 2021-2023

Exposé des motifs

L'Etat et l'Anah accompagne la Fédération et le mouvement SOLIHA, Solidaires pour l'habitat, depuis sa création en 2015. Ainsi, une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs a été signée en 2021 entre les trois parties pour la période 2021-2023.

Elle se décline en 3 grands axes d'intervention :

- **Axe 1** : Consolider la professionnalisation du réseau SOLIHA dans l'accomplissement de ses missions relatives aux priorités de l'Anah ;
- **Axe 2** : Territorialiser la mise en œuvre du partenariat ;
- **Axe 3** : Amplifier la logique d'innovation.

Cette convention est conclue pour une durée d'un an reconductible deux fois pour les actions réalisées en 2022 et 2023. Ces actions sont listées en annexe 1 de la convention.

L'article 5 de la convention stipule que le coût des actions est défini chaque année par les deux parties et précisé dans le cadre d'un avenant annuel qui détaille le montant définitif de la participation de l'Agence. Il peut le cas échéant ajuster le programme d'actions.

Les objectifs 2023 indiqués dans le cadre de cet avenant visent à mettre en œuvre les enjeux d'intervention permettant au mouvement SOLIHA d'accompagner l'Anah dans l'évolution de ses missions et l'atteinte de ses objectifs.

- **Accompagner l'Anah dans l'évolution de ses missions :**
 - o Accompagnement à la mise en place de France Rénov' et de Mon Accompagnateur Rénov' ;
 - o Accompagnement du réseau au découplage entre les aides de l'Anah et des Certificats d'économie d'énergie ;
 - o Montée en puissance de l'intervention sur les copropriétés, tant sur le diffus (MPR Copropriété) que dans le cadre de dispositifs opérationnels ;
 - o Accompagnement des propriétaires bailleurs à la réalisation des travaux afin d'anticiper l'interdiction de location des passoires énergétiques ;
 - o Accompagnement des propriétaires bailleurs pour le développement du conventionnement dans le cadre de Loc'Avantages.
- **Accompagner l'Anah dans la mise en œuvre des programmes :**
 - o Intervention dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain » ;
 - o Intervention dans le cadre de la poursuite du programme « Action Cœur de Ville » au-delà de 2022. Dans ce cadre, deux grands axes de travail pourront être développés : d'une part le renforcement du traitement de la LHI afin, notamment, de remettre sur le marché des logements vacants ; d'autre part une prise en compte plus importante des enjeux environnementaux et de transition écologique dans un objectif de sobriété foncière ;

- Renforcement de l'intervention dans le cadre du Plan « Initiative Copropriétés » ;
- Participation aux travaux d'élaboration d'un futur Plan National d'intervention sur la Lutte contre l'habitat indigne ;
- **Consolider le rôle de SOLIHA comme tiers de confiance et acteur ensembleur des aides** pour assurer la meilleure solvabilisation pour les ménages ;
- **Consolider le rôle de SOLIHA comme acteur de la rénovation de l'habitat privé,** opérant sur l'ensemble du territoire français, hexagonal et ultra-marins. L'ancrage et la couverture territoriale importante du réseau SOLIHA, ainsi que la plus-value sociale du réseau SOLIHA lui conférant un rôle central dans la mise en œuvre de France Rénov'.

La subvention apportée par l'Anah à la Fédération SOLIHA pour l'année 2023 est définie à hauteur de 660 000 €, représentant 43 % du coût prévisionnel des actions fixé à 1 530 000 €.

Il est proposé aux membres du Conseil d'administration d'adopter la délibération suivante :

Délibération n°2022-56 : Avenant n°2 à la convention pluriannuelle d'objectifs entre l'Etat, l'Anah et la Fédération SOLIHA pour la période 2021-2023

Le Conseil d'administration autorise la Directrice générale à signer l'avenant 2 à la convention entre l'Etat, l'Anah et la Fédération SOLIHA pour la période 2021-2023, cet avenant précisant les actions pour l'année 2023, leur coût et le montant définitif de la participation de l'Anah.

Convention pluriannuelle d'objectifs

2021 - 2023

entre

l'État,

l'Anah et la Fédération SOLIHA

Avenant n°2 – programme d'actions 2023

Annexe 1 à la convention

Sommaire

Préambule	3
Article 1 – Objet de l’avenant.....	4
Article 2 – Programme d’actions 2023 (annexe 1 de la convention).....	5
Article 3 – Montant de la participation financière de l’Anah pour 2023.....	11

L'État, représenté par François Adam, directeur de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages, ci-après désigné la DHUP,

L'Agence nationale de l'habitat, sise 8, avenue de l'Opéra, 75001 Paris, représentée par Valérie Mancret-Taylor, Directrice générale, ci-après désignée l'Anah,

et

La Fédération SOLIHA, Solidaires pour l'habitat, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, numéro SIREN 784.579.724 sise 10 rue du Plâtre Paris 75004 Paris, représentée par Hélène Péliissard, sa Présidente, ci-après désignée la Fédération SOLIHA.

Vu la délibération n° 2020-57 du Conseil d'administration de l'Anah en date du 2 décembre 2020 autorisant la Directrice générale à signer la convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2023 entre l'Etat, l'Anah et la Fédération Soliha ;

Vu la délibération n° 2022-56 du Conseil d'administration de l'Anah en date du 22 décembre 2022 autorisant la Directrice générale à signer l'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2023 entre l'Etat, l'Anah et la Fédération Soliha ;

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Un cadre conventionnel 2021-2023 évoluant par voie d'avenant

En 2021 a été signée une convention entre la Fédération SOLIHA, l'Etat et l'Agence nationale de l'habitat, réaffirmant le souhait conjoint de soutenir les actions des associations intervenant dans le champ de l'amélioration de l'habitat privé. Au travers du support qu'elles apportent en termes d'animation ou de promotion des politiques publiques au niveau local, ces associations concourent à la mise en œuvre des priorités d'intervention d'intérêt général fixées par l'État à l'Anah. Ces priorités sont :

- La rénovation énergétique ;
- La lutte contre l'habitat indigne et très dégradé ;
- La prévention et le traitement des copropriétés en difficulté ;
- La mobilisation du parc locatif privé à des fins sociales ;
- L'adaptation des logements à la perte d'autonomie et aux handicaps ;
- L'appui au développement de logements très sociaux porté par les organismes de maîtrise d'ouvrage d'insertion (OMOI).

Cette convention se décline en 3 grands axes d'intervention :

- **Axe 1** : Consolider la professionnalisation du réseau SOLIHA dans l'accomplissement de ses missions relatives aux priorités de l'Anah
- **Axe 2** : Territorialiser la mise en œuvre du partenariat
- **Axe 3** : Amplifier la logique d'innovation

Cette convention est conclue pour une durée d'un an reconductible deux fois pour les actions réalisées en 2022 et 2023. Ces actions sont précisées annuellement dans le cadre de l'annexe 1 de la convention.

L'article 5 de la convention stipule que le coût des actions est défini chaque année par les deux parties et précisé dans le cadre d'un avenant annuel qui détaille le montant définitif de la participation de l'Agence. Il peut le cas échéant ajuster le programme d'action.

Article 1 – Objet de l'avenant

Cet avenant a pour objet de détailler pour 2023 la déclinaison du programme d'action de la convention.

Les objectifs 2023 indiqués dans le cadre de cet avenant visent à mettre en œuvre les enjeux d'intervention permettant au Mouvement SOLIHA d'accompagner l'Anah dans l'évolution de ses missions et l'atteinte de ses objectifs.

- **Accompagner l'Anah dans l'évolution de ses missions :**
 - o Accompagnement à la mise en place de France Rénov' et de Mon Accompagnateur Rénov' ;
 - o Accompagnement et participation aux réunions de travail pour la définition du futur dispositif Ma Prime Adapt ;
 - o Accompagnement du réseau au découplage entre les aides de l'Anah et des Certificats d'économie d'énergie depuis juillet 2022 ;
 - o Montée en puissance de l'intervention sur les copropriétés, tant sur le diffus (MPR copro) que dans le cadre de dispositifs opérationnels ;
 - o Accompagnement des propriétaires bailleurs à la réalisation des travaux afin d'accompagner l'interdiction de location des passoires énergétiques ;
 - o Accompagnement des propriétaires bailleurs pour le développement du conventionnement dans le cadre de Loc'Avantages ;
- **Accompagner l'Anah dans la mise en œuvre des programmes :**
 - o Intervention dans le cadre du programme Petites Villes de Demain ;
 - o Intervention dans le cadre de la poursuite du programme Action Cœur de Ville. Dans ce cadre, deux grands axes de travail pourront être développés : d'une part le renforcement du traitement de la LHI afin, notamment, de remettre sur le marché des logements vacants ; d'autre part une prise en compte plus importante des enjeux environnementaux et de transition écologique dans un objectif de sobriété foncière ;
 - o Renforcement de l'intervention dans le cadre du Plan Initiative Copropriétés ;
 - o Participation aux travaux d'élaboration d'un futur Plan National d'intervention sur la Lutte contre l'habitat indigne ;
- **Consolider le rôle de SOLIHA comme tiers de confiance et acteur ensemble des aides pour assurer la meilleure solvabilisation pour les ménages ;**
- **Consolider le rôle de SOLIHA comme acteur de la rénovation de l'habitat privé, opérant sur l'ensemble du territoire français, hexagonal et ultra-marins. L'ancrage**

et la couverture territoriale importante du réseau SOLIHA, ainsi que la plus-value sociale du réseau SOLIHA lui conférant un rôle central dans la mise en œuvre de France Rénov'.

Article 2 – Programme d'actions 2023 (annexe 1 de la convention)

Axe 1 : consolider la professionnalisation du réseau SOLIHA dans l'accomplissement de ses missions relatives aux priorités de l'Anah

1.1 Assurer la professionnalisation du réseau SOLIHA

- **Acquérir une qualification concernant la qualité de service : poursuite de la démarche de certification qualification de service Qualicert – coût global 76 500 €**

Cette démarche qualité a été initiée par la Fédération et la société SGS avec l'accord des services de l'Anah. Cette qualification garantit une qualité de service sur le fonctionnement des structures, et intègre également des enjeux spécifiques propres à l'activité de SOLIHA. Elle décline 20 engagements à respecter : les 10 premiers engagements concernant les demandeurs d'une aide, et traitent notamment de la qualité des dossiers déposés, tandis que les 10 derniers concernent les financeurs et les commanditaires. Une certification s'échelonne sur 2 ans.

Mise en œuvre de l'action :

- Développer la certification du réseau pour 2025
- Amélioration de la qualité du montage de dossiers
Qualification prévue de :
 - 2 associations généralistes
 - 3 associations AIS
- **Assurer le déploiement d'outils homogènes au sein du réseau - coût global 200 000€**
 - Adapter et déployer les outils de simulation ou des modèles-types
 - SOLIHA OPTIMIZ PO – actualisation liée à France Rénov'
 - Outils d'audits (USOL)
 - SOLIHA OPTIMIZ PB (accompagnement des PB) – actualisation selon les évolutions législatives
 - PROGE COPRO
 - Poursuivre le travail sur la mise en cohérence des systèmes d'information des structures du réseau, et la refonte de SOLIHA OBS. Ce travail doit s'échelonner jusque 2025. Les trois premières années devront permettre d'engager ce travail :
 - Adapter SOLIHA OBS pour faire face à l'évolution de l'écosystème des aides ;
 - Réalisation d'une étude et définition de la stratégie à mettre en place pour l'harmonisation du système d'information.

○ **Le soutien de la Fédération aux structures locales afin de mieux intégrer les évolutions des dispositifs Anah dans leur stratégie de communication - coût global 140 500€**

- **Communication externe**
 - Promouvoir les outils de communication de l'Anah et relayer ses informations sur les différents supports digitaux SOLIHA (sites internet - SOLIHA.fr, SOLIHA Eco Rénov, SOLIHA Immo, SOLIHA Adapt, SOLIHA Copro - SOLIHA News -lettre externe du Mouvement - et ses réseaux sociaux - Twitter, FaceBook et LinkedIn) et print (plaquettes) ;
 - Communiquer sur les priorités de l'Anah dans le cadre des campagnes de communication SOLIHA développées au niveau national ;
 - Participer, autant que faire se peut, aux événements, rencontres, visites de terrain, etc. organisées par l'Anah en mobilisant les experts et les outils SOLIHA ;
 - Renforcer la coordination en matière de communication entre les services de l'Anah et ceux de la Fédération SOLIHA (dans le cadre de l'axe 3).

- **Communication interne**
 - Relayer sur SOLIHA Mouv, intranet collaboratif du Mouvement, toute information relative à l'Agence, ses programmes, son CA, ses événements etc. ;
 - Diffuser ces informations dans SOLIHA Info, journal interne du Mouvement ;
 - Produire à destination du Mouvement des supports de communication (print, digitaux et vidéos) concourant aux objectifs et priorités de l'Anah et accompagner les associations dans leur production d'outils de communication à destination du grand public, relatifs aux priorités de l'Anah.

- Amélioration de l'accueil téléphonique pour un meilleur service aux usagers.

○ **Développer l'expertise au sein du réseau - coût global 50 000€**

- **Via le développement du réseau d'experts interne et externe**
 - Actualisation et développement du réseau d'experts sur l'ensemble des thématiques ;
 - Animation de réunions d'animation du réseau ;
 - Identification et mobilisation d'experts partenaires.

- **Via l'animation de groupes de travail thématiques**
 - Animation de groupes de travail thématiques :
 - Groupe de travail sur l'intervention en centre ancien
 - Groupe projet "copropriétés"
 - Groupe de travail rénovation énergétique
 - Groupe de travail habitat dégradé
 - Groupe de travail PAPH

- Groupe de travail accompagnement des bailleurs
- Animation de groupe de travail métiers
 - CLUB MOI

1.2 La définition d'une stratégie d'accompagnement des équipes visant à consolider les compétences de l'ensemble des structures SOLIHA

- **Définition d'un plan de formation permettant la montée en compétence des structures - coût global 145 000€**
 - Les formations métiers seront développées sur les thématiques d'intervention de l'Anah en accentuant sur les priorités annuelles :
 - Rénovation thermique et énergétique afin d'accompagner les évolutions (France Rénov et mon accompagnateur rénov) et le découplage des CEE
 - LHI afin d'accompagner la mise en œuvre de l'ordonnance de simplification des procédures LHI – de 2021 et la mise en place de France Rénov
 - Décence des logements pour accompagner notamment le développement du permis de louer et anticiper l'interdiction à la location des passoires énergétiques en 2025
 - Accompagnement des propriétaires bailleurs pour la réalisation de travaux et la captation (actualisations législatives liées à Loc Avantages)
 - Conduite de projets de territoire afin d'accompagner la mise en œuvre du plan gouvernemental petites Villes de demain et le renouvellement d'ACV,
 - Interventions lourdes (RHI-THIRORI), et mise en œuvre d'OPAH-RU,
 - L'accompagnement social des ménages logés
 - Production logement d'insertion: montage d'opérations, fiscalité...
 - Gestion locative sociale : juridique...
 - Des formations supports seront organisées afin de consolider les associations du réseau Soliha :
 - Développement et valorisation des structures
 - Innovations financières et techniques
 - Développement RH
 - Communication
 - Des formations seront dédiées à l'acquisition de certifications (par exemple RGE).
- **Renforcer les possibilités d'intervention du réseau sur les sujets complexes : tels que l'intervention sur les copropriétés et le renouvellement urbain - coût global 50 000€**
 - Renforcement des capacités de mobilisation d'ingénierie interne ou externe :

- Mobilisation du réseau d'experts internes permettant de renforcer les équipes locales par des appuis nationaux (en expertise ou en appui à la montée en compétence) ;
 - Consolidation d'un réseau d'experts externes ou d'associations partenaires pour développer une expertise mobilisable sur l'ensemble du territoire national, et ce sur l'ensemble des sujets ;
 - Développement d'outils permettant de traiter les situations :
 - Développement de partenariats ;
 - Développement de solutions innovantes de financement (ex : caisses d'avances, partenariats bancaires) ;
 - Développement de solutions innovantes d'accueil des ménages : les trucks SOLIHA dédiés à l'accueil des seniors.
 - Réalisation de formations et / ou de groupes de projets dédiés :
 - Sur l'intervention en copropriétés et en renouvellement urbain ;
 - Sur la conduite de projet : intervention en assistance à maîtrise d'ouvrage.
 - Valorisation et diffusion de bonnes pratiques via les groupes projets ou des webinaires.
- **La diffusion de bonnes pratiques en matière de repérage et d'accompagnement des ménages en besoins d'amélioration de l'habitat et rénovation énergétique et gestion locative - coût global 50 000€**

Au sein du réseau SOLIHA une attention particulière est apportée au repérage de ces ménages à travers l'ensemble des interventions : études pré-opérationnelles aux interventions via les dispositifs programmés ou en diffus, mise en place de méthodologies croisant outils de repérage statistique, analyses de terrain, mais surtout mobilisation des partenariats locaux (services sociaux des collectivités territoriales), se traduisant dans la proportion de ménages modestes et très modestes accompagnés. Il est à noter que ce travail de repérage est très dépendant de la volonté des collectivités et de leur portage.

Cet objectif sera mis en œuvre via :

- La valorisation des bonnes pratiques identifiées au sein du réseau :
 - Les outils d'observatoires SOLIHA utilisés au sein du réseau (ex : SOLILAB, ORCOP et d'autres outils d'observatoires) ;
 - Les partenariats mis en place (ex : DEPAR avec La Poste, partenariats avec la CNAF sur la décence).
 - La présentation de projets issus du réseau dans le cadre des informations données dans l'intranet collaboratif SOLIHA Mouv.
 - La communication dans le cadre de nos opérations ou de l'intervention hors opération sur l'obligation d'inscription des copropriétés au titre du Registre National d'Immatriculation des Copropriétés.
 - Il est à noter que ce travail de repérage est fortement dépendant du cadre d'intervention (l'opération programmée intègre-t-elle un groupe de repérage partenarial ?) et de l'implication des acteurs locaux. Ainsi, un travail collaboratif avec les équipes locales de l'Anah pourra être envisagé sur ce sujet, à travers des réunions avec les équipes Anah.
- **Consolidation du rôle de tiers de confiance - coût global 28 000€**

- Mobilisation du programme de formation développant des techniques de communication pro-actives ;
- Identification des bonnes pratiques en termes de communication ;
- Mobilisation du réseau d'acteurs locaux : Production d'une fiche « acteurs locaux à mobiliser ».

Axe 2 : territorialiser la mise en œuvre du partenariat

2.1 – Assurer une couverture totale du territoire national par des structures SOLIHA solides – coût global 340 000€

- Accompagner les associations afin de faire face aux transformations par une accélération des regroupements des associations. Ce regroupement peut se faire à plusieurs échelles en vue d'apporter des réponses adéquates aux attentes locales et de conserver la relation historique de forte proximité avec les territoires ;
- Accompagner le redressement des structures en difficulté : 21 structures sur 130 sont considérées comme fragiles et bénéficient d'un accompagnement fédéral sur mesure ;
- Accompagner les structures dans leur stratégie de développement, notamment pour assurer un déploiement de tous les métiers sur l'ensemble des territoires (mécanisme de subsidiarité) ;
- Outiller les associations dans le pilotage et le suivi de leurs activités : la fédération accompagne les associations par des analyses et des tableaux de bord d'indicateurs financiers et de gestion des associations afin de pouvoir aider les associations en difficulté mais aussi celles en phase de développement.

2.2 Adapter les compétences locales en fonction des enjeux territoriaux en matière d'habitat privé - coût global 110 000€

- Diffuser l'information sur les changements des politiques publiques en matière d'habitat privé : Veille régulière via SOLIHA Mouv ;
- Outiller les associations pour mieux prendre en compte l'évolution des enjeux territoriaux (cartographie, outils de diagnostics de territoires), au regard du diagnostic territorial effectué pour chaque région dans le cadre de CAP 2025 ;
- Mutualiser les expertises au sein du réseau pour assurer des interventions de qualité sur l'ensemble des sujets : groupes de travail, réponses communes entre structures à certains appels d'offres etc. ;
- Afin d'accompagner la couverture du territoire de France Rénov, et après identification par l'Anah des « zones blanches », accompagnement du réseau afin de remplir cette fonction.

2.3 Consolider l'animation du réseau d'acteurs de la Fédération via l'articulation entre les niveaux locaux des réseaux SOLIHA et Anah - coût global 50 000 €

- Remontée d'informations régulières sur la conduite et l'articulation des partenariats :
 - Veille régulière via SOLIHA Mouv ;
 - Réunion des correspondants régionaux de la Fédération et structuration des échanges avec l'Anah à travers des réunions dédiées ;
 - Etat des lieux actualisés des partenariats maintenus et développés.

2.4 Elargir la dynamique partenariale autant dans le cadre d'opérations programmées que dans le diffus à des acteurs de l'amélioration de l'habitat – coût global 50 000€

Cette action sera réalisée en articulation avec le point 1.2.3.

- Diffusion au sein du réseau SOLIHA des fiches de bonnes pratiques élaborées en 1.2.3 ;
- Sur initiative des équipes Anah (délégations plutôt si c'est au niveau local), elle pourra être complétée de la participation à des séminaires locaux de sensibilisation aux acteurs locaux d'amélioration de l'habitat (minimum 3 en 2022)

Axe 3 : Amplifier la logique d'innovation

3.1 – Assurer la remontée des besoins des territoires à travers le déploiement de SOLIHA LAB - coût global 110 000€

- Animer le SOLIHA LAB :
 - Organisation de réunions dans le cadre de SOLIHA LAB ;
 - Repérage de projets, qualification et contextualisation des projets émis par les porteurs de projet dans le cadre de leur communication auprès de l'Anah.

3.2 Développer l'innovation sociale

- Formaliser un mode de remontées des associations SOLIHA des projets et demandes de projets d'habitat innovants qui pourraient faire l'objet d'expérimentations de financements par l'Anah, tels que l'habitat participatif, intergénérationnel, etc.

3.3 Développer l'innovation environnementale

- **BBC solidaire - coût global 80 000€**
 - Démontrer que les logements économes occupés par des ménages très modestes peuvent être transformés en logement BBC avec un RAC proche de 0€ ;
 - Tirer vers le haut les compétences des équipes et les acteurs de la rénovation énergétique, les méthodes et les outils ;
 - Produire un guide de bonnes pratiques pour démultiplier les solutions BBC SOLIDAIRE.
- **Accompagnement des catastrophes liées aux risques naturels et technologiques - coût global 50 000€**

Le mouvement intervient aux côtés des pouvoirs publics à la fois dans la prévention et dans l'accompagnement des catastrophes, via la mise en place d'un groupe de travail dédié :

 - Accompagnement des territoires à la prévention des risques technologiques et industriels dans le cadre de l'achèvement des PPRT en cours ;
 - Accompagnement à la résilience des territoires et appropriation des risques liés aux inondations ;
 - Accompagnement dans le cadre de catastrophes.

Article 3 – Montant de la participation financière de l'Anah pour 2023

Le programme d'actions annuel traduit l'engagement des parties, pour l'année 2023, il est détaillé dans le cadre de cette annexe 1, complétant l'annexe 1 de la convention.

Pour 2023, le montant de la participation financière de l'Anah est de 660 000€.

Cette participation financière de l'Anah correspond à 43 % du coût des actions estimé pour l'année 2023 qui s'élève à 1 530 000 € conformément au budget prévisionnel. Le budget prévisionnel relatif à chacun des axes d'actions est indiqué en annexe 1. La participation financière effective de l'Anah pour l'exercice 2023 ne pourra excéder 50 % du coût réel des actions.

Fait en 3 exemplaires, à Paris, le

Pour l'Etat,
Le Directeur de l'habitat, de l'urbanisme
et des paysages

Pour l'Agence nationale de l'habitat,
la Directrice générale de l'Anah

Pour la Fédération SOLIHA, La Présidente

Visa du contrôleur budgétaire et comptable ministériel

Fait à _____, le

Annexe : Tableau récapitulatif du financement des actions

Axe	Action	Coût mission SOLIHA 2023	Subvention Anah 2023	Contribution Anah sur l'action	Part de la subvention Anah
1- Consolider la professionnalisation du réseau SOLIHA dans l'accomplissement de ses missions relatives aux priorités de l'Anah	Acquérir une qualification concernant la qualité de service : poursuite de la démarche de certification qualification de service Qualicert -	76 500 €	34 261 €	45%	5%
	Assurer le déploiement d'outils homogènes au sein du réseau	200 000 €	93 266 €	47%	14%
	Le soutien de la Fédération aux structures locales afin de mieux intégrer les évolutions des dispositifs Anah dans leur stratégie de communication	140 500 €	61 860 €	44%	9%
	Développer l'expertise au sein du réseau	50 000 €	21 889 €	44%	3%
	Définition d'un plan de formation permettant la montée en compétence des structures	145 000 €	63 764 €	44%	10%
	Renforcer les possibilités d'intervention du réseau sur les sujets complexes : tels que l'intervention sur les copropriétés et le renouvellement urbain	50 000 €	21 413 €	43%	3%
	La diffusion de bonnes pratiques en matière de repérage et d'accompagnement des ménages en besoins d'amélioration de l'habitat et rénovation énergétique et gestion locative	50 000 €	21 413 €	43%	3%
	Consolidation du rôle de tiers de confiance	28 000 €	11 420 €	41%	2%
2-Territorialiser la mise en œuvre du partenariat	Assurer une couverture totale du territoire national par des structures SOLIHA solides	340 000 €	139 899 €	41%	21%
	Adapter les compétences locales en fonction des enjeux territoriaux en matière d'habitat privé	110 000 €	46 157 €	42%	7%
	Consolider l'animation du réseau d'acteurs de la Fédération via l'articulation entre les niveaux locaux des réseaux SOLIHA et Anah	50 000 €	21 889 €	44%	3%
	Elargir la dynamique partenariale autant dans le cadre d'opérations programmées que dans le diffus à des acteurs de l'amélioration de l'habitat	50 000 €	21 889 €	44%	3%
3-Amplifier la logique d'innovation	Assurer la remontée des besoins des territoires à travers le déploiement de SOLIHA LAB	110 000 €	44 730 €	41%	7%
	Développer l'innovation sociale				
	BBC solidaire	80 000 €	38 068 €	48%	6%
	Accompagnement des catastrophes liées aux risques naturels et technologiques	50 000 €	18 082 €	36%	3%
TOTAL		1 530 000 €	660 000 €	43%	